



Libres penseurs de France

Découvrez nos veilles thématiques

Infolettre bimensuelle du
19 avril 2023
#4

La volonté trouve, la liberté choisit. Trouver et choisir, c'est penser, Victor Hugo.

L'ADLPF propose aux esprits libres une infolettre sur la laïcité en France et dans le monde dans les domaines de la culture et de la politique, de l'éducation et de l'enseignement, de la société et du féminisme, de l'humanisme et de la liberté de conscience.

Nous ne prétendons pas couvrir l'ensemble des domaines où la laïcité et la liberté de conscience sont en jeu mais donner un aperçu de ce qui est diffusé.

Les articles collectés ne sont pas tous favorables à la liberté de conscience car les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs et c'est justement pour permettre de mieux comprendre les dangers qui menacent celle-ci que nous mettons à disposition cette veille.

APARTHEID SEXUEL



« La communauté internationale doit sanctionner tout système instituant l'apartheid sexuel »

Un collectif de juristes, parmi lesquels Shirin Ebadi, Prix Nobel de la paix, et Linda Weil-Curiel, responsable de la Ligue du droit international des femmes, propose, dans une tribune au « Monde », de s'inspirer de la Convention internationale de 1973 contre le crime d'apartheid pour condamner la « séparation radicale, sous la contrainte, des femmes », comme elle est pratiquée en Iran et en Afghanistan.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Extrait tiré du quotidien, Le Monde, jeudi 2 février 2023 :

"Aujourd'hui s'étalent sous nos yeux, avec une acuité nouvelle, l'iniquité et la barbarie du traitement réservé aux femmes dans deux pays voisins mais néanmoins de traditions différentes : l'Iran majoritairement chiite, et l'Afghanistan majoritairement sunnite. Leur effacement de l'espace public où elles ne sont admises que sous la forme d'ombres silencieuses, le corps dissimulé par le voile qu'elles sont contraintes de porter, est intolérable.

(...)

Pourtant, dès le mois de mars 1979, les femmes, jeunes et moins

jeunes, étaient descendues par dizaines de milliers dans les rues de Téhéran aux cris de « Nous n'avons pas fait la révolution pour ça ! » en visant le voile obligatoire.

Aujourd'hui, les protestations des femmes en Iran, après des éruptions vite réprimées, sont soutenues dans le pays par un mouvement populaire déclenché par la mort de Jina Mahsa Amini le 16 septembre 2022, après son arrestation par la police des mœurs pour « avoir mal porté son voile »."

[Lire la suite](#)



CONSEIL DES SAGES DE LA LAÏCITÉ



« N'assassinons pas la laïcité ! » : la sœur de Samuel Paty interpelle Pap Ndiaye

Le 11 avril 2023, le ministre de l'Éducation nationale annonçait la nomination de cinq nouveaux membres au Conseil des Sages de la laïcité de l'Éducation nationale et de la jeunesse (CSL). Le même jour, il promulguait au Bulletin officiel du ministère un arrêté modifiant le fonctionnement de ce conseil.

Les laïques et les républicains savent depuis sa nomination que monsieur Pap Ndiaye n'est ni laïque ni universaliste. S'ils avaient des doutes, les déclarations méprisantes sur son propre pays faites alors qu'il était en visite aux États-Unis auraient suffi à les dissiper. Si, espérant encore une prise de conscience de celui qui tient dans ses mains le creuset de la citoyenneté, ils se satisfaisaient du relatif immobilisme de ce ministre, toute illusion est désormais effacée.

[Lire la suite](#)



La lettre du DDEN N° 235 du 15 avril 2023 | Fédération DDEN



Chères et chers collègues bonjour, Bonne lecture de la Lettre du DDEN N°235 du 15 avril 2023 Cette Lettre du DDEN particulièrement dense du fait d'une actualité éducation que certains passent, étrangement, sous silence. Nous nous devons d'évoquer cette loi votée, en catimini, par le Sénat en quelques heures qui "intègre des marqueurs politiques de droite" pour, comme pour les établissements privés et la loi Debré visent à mettre les structures du service public sous contrat au nom de "l'autonomie". Nous nous devons de rappeler nos principes afférents à l'institution scolaire publique au nom de l'égalité en éducation, faisant fi de la mixité que certains tendent à faire oublier Amitiés laïques et fédérales La Fédération des DDEN.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Extrait tiré de la Lettre N° 235 du 15 avril 2023 :

"Le Sénat a adopté cette nuit la proposition de loi de Max Brisson pour l'école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité.

Malgré l'augmentation continue des moyens, l'école peine à trouver un nouveau souffle. La performance de notre système éducatif ne cesse de se dégrader : décrochage dans les classements internationaux, lacunes croissantes dans des domaines fondamentaux : mathématiques, lecture.

(...)

Afin de garantir le respect du principe de laïcité, le texte fait figurer dans le code de l'Éducation l'obligation pour les accompagnateurs de sorties scolaires de conserver une neutralité politique et religieuse. .

Les sénateurs Les Républicains se félicitent de l'adoption de ce texte qui propose de vraies solutions à des difficultés indéniables. Ils souhaitent qu'il soit inscrit rapidement à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale. En effet, plus que jamais, l'éducation est le pilier de notre société.

(...)

La laïcité est un principe constitutionnel, on ne peut la cantonner à gérer exclusivement des questions de société, dont la place de l'islam dans l'espace public, et nier les questions institutionnelles posées par le financement public d'un dispositif concordataire concurrent du service public laïque d'éducation. Il n'est pas question d'occulter ni de réduire les difficultés bien réelles qui traversent l'École publique.

Mais ces difficultés servent à instrumentaliser des dysfonctionnements et invalider ses principes fondateurs. L'École publique laïque assume la mission fondamentale d'instruire et d'éduquer les jeunes citoyens appelés à devenir maîtres de leur destin et capables d'autonomie de jugement pour leur émancipation. Elle a aussi la mission de promouvoir une conscience collective dans la République laïque, dans le respect de ses autres principes fondateurs. Elle est en ce sens génératrice du vivre ensemble pour forger l'unité nationale.

[Lire la suite](#)



"Des loups dans la bergerie" ? Remous autour des nouvelles arrivées au Conseil des sages de la laïcité

Pap Ndiaye, le ministre de l'Éducation nationale, a nommé cinq nouvelles personnalités au Conseil des sages de la laïcité. Une nomination qui divise au sein de l'institution comme chez les spécialistes de la question laïque. Faut-il voir dans cet élargissement une volonté d'animer le débat ou comme une inflexion de la ligne de Jean-Michel Blanquer ?

C'est un renfort qui fait craindre « la zizanie ». Cinq nouveaux entrants, en plus des quinze membres actuels, vont intégrer le Conseil des sages de la laïcité, à la demande du ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye. Et parmi ces arrivées, une nomination en particulier agite ce petit cercle, celle du sociologue et politiste, chercheur associé au Cevipof, Centre de recherches politiques de Sciences Po, Alain Policar.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :

Extrait tiré de l'hebdomadaire, Marianne, vendredi 14 avril 2023 :

"À ce discours s'ajoute aussi une prise de position sur le site AOC où il reprend le concept de « racisme systémique » que mettrait à jour « le fonctionnement intrinsèquement discriminatoire de nos

institutions ». Autant de propos qui font dire à un parlementaire souhaitant rester anonyme : « Je suis préoccupé. Alain Policar prône une laïcité qui est à 1 000 lieues de celle défendue par Jean-Michel Blanquer. On fait rentrer un loup dans la bergerie, on ne peut pas faire du "en même temps" sur ces sujets-là. Je crois que si le ministre avait eu la possibilité de dissoudre le Conseil des sages, il l'aurait fait, mais il n'en prend pas le risque. »

Un intellectuel spécialiste des questions de laïcité partage les mêmes craintes : « Pour moi le ministre fait rentrer des proches susceptibles de jouer des rôles d'influenceurs au Conseil. Il nomme certaines personnalités favorables à la discrimination positive. » Une référence aux positions d'une autre nouvelle sage, la juriste Gwenaële Calvès. Dans un article pour Alternatives Économiques, en janvier 2005, elle affirmait : « Lorsque la discrimination est ancienne et solidement ancrée dans les structures sociales, politiques et mentales, il est illusoire de tabler sur la seule force du droit (...) La discrimination positive est ainsi solidaire d'une nouvelle définition de la discrimination, qu'on ne traque plus seulement dans les textes (discrimination de jure), mais aussi dans les faits (discrimination de facto). »"

[Lire la suite](#)



Conseil des sages de la laïcité : comment Pap Ndiaye a torqué le bras des "blanquéristes"

L'organe ministériel s'apprête à accueillir cinq nouveaux membres, dont le politologue Alain Policar, qui a souvent critiqué... les positions de ses futurs collègues.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :

Extrait tiré de l'hebdomadaire L'Express, jeudi 13 avril 2023 :

"Une bataille feutrée se livrait depuis plusieurs mois dans les coulisses du ministère de l'Éducation nationale autour des questions de laïcité. Un article du quotidien Le Monde a dévoilé le 8 avril dernier les noms des cinq nouvelles personnalités qui rejoindront très prochainement le Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République : Gwenaële Calvès, professeure de droit public à l'université de Cergy-Pontoise; Christine Darnault, professeure agrégée de lettres et inspectrice d'académie, directrice de cabinet adjointe du recteur de Créteil; Jacques Fredj, directeur du Mémorial de la Shoah; Thomas Hochmann, professeur de droit public à l'université de Paris-Nanterre; et enfin Alain Policar, sociologue et politiste, chercheur associé au Cevipof. L'instance, créée par l'ancien ministre Jean-Michel Blanquer en 2018, et dont la mission consiste, entre autres, à "préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et d'enseignement laïque des faits religieux", s'apprête donc à passer de 15 à 20 membres. Lors d'un entretien accordé à L'Express le 11 mars dernier, la présidente Dominique Schnapper y voyait là "une bonne nouvelle" et le signe d'un réchauffement des relations avec le cabinet du ministre qui, pendant longtemps, avait tenu les membres du conseil des sages à distance.

(...)

Le ton est donné. D'après plusieurs sources, ces nominations - essentiellement celle d'Alain Policar - susciteraient de vives interrogations et inquiétudes au sein du Conseil des sages de la laïcité. Dans les étages du ministère circule un article signé du

politologue et intitulé "La critique de l'antiracisme devenue folle", d'abord publié sur le site AOC puis repris par celui de l'Institut de recherches du syndicat FSU. Le chercheur du Cevipof y analyse "les échecs de l'antiracisme classique (celui de la Licra, de SOS Racisme ou du MRAP)". La nouvelle génération "fait le constat que la politique d'indifférence à la couleur a échoué. Il faut désormais mettre en avant les identités dites raciales parce que la race a des effets discriminants sur les individus à qui on attribue une race non blanche ('les racisés')", écrit le chercheur. Et de dénoncer un peu plus loin "le fonctionnement intrinsèquement discriminatoire de nos institutions que met à jour le concept de racisme systémique". Enfin, Alain Policar revient sur l'affaire dite "des foulards de Creil" de 1989 et sur la tribune "Profs, ne capitulons pas!", publiée dans Le Nouvel Observateur, le 2 novembre de la même année, signée par Elisabeth Badinter, Régis Debray, Alain Finkielkraut, Elisabeth de Fontenay et Catherine Kintzler. "A en croire les signataires, tolérer le foulard à l'école c'était œuvrer à la destruction de celle-ci et, au-delà, à celle de la République. Une République fétichisée, inattentive à la persistance des discriminations", avance-t-il."

[Lire la suite](#)



Éducation : Pap Ndiaye élargit la composition du Conseil des sages de la laïcité

Le ministre de l'éducation nationale va faire entrer cinq nouvelles personnalités, parmi lesquelles le politiste Alain Policar, dans ce conseil créé en janvier 2018 par Jean-Michel Blanquer.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Extrait tiré du quotidien, Le Monde, samedi 8 avril 2023 :

"Plus consensuelles, les quatre autres personnalités entrantes sont, elles aussi, attachées à la loi de 2004. Gwenaële Calvès est une spécialiste réputée de la laïcité, autrice de nombreux ouvrages dont Territoires disputés de la laïcité (Presses universitaires de France, 2018), dans lequel elle analysait « 44 questions (plus ou moins) épineuses », renvoyant à des cas concrets où l'application des principes légaux en la matière pouvait donner lieu à des conflits d'interprétation. Elle avait, dans une interview au Monde, critiqué une prise de position de Jean-Michel Blanquer : celui-ci avait affirmé, le 13 octobre 2019 sur BFM-TV, que « le voile n'est tout simplement pas souhaitable dans notre société ». Le ministre, estimait-elle, « s'est sans doute exprimé à titre personnel, et non comme ministre d'une République laïque ».

Christine Darnault, bonne connaissance de la vie des établissements scolaires, peut elle aussi être considérée dans la famille laïque comme avant tout une légaliste, attachée à la stricte application de la loi de 1905. L'historien Jacques Fredj, lui, a notamment publié un ouvrage de référence, Les Juifs de France dans la Shoah (Gallimard, 2011), et Drancy. Un camp d'internement aux portes de Paris (Privat, 2015). Il n'est pas connu pour des positions publiques dans les controverses de ces dernières années sur la laïcité à l'école.

Enfin, le juriste Thomas Hochmann, dans un article de la revue Pouvoirs (no 181, avril 2022) intitulé « Islamophobe ! Antisioniste

! Islamo-gauchiste ! Les mots piégés de l'antiracisme », déplorait « l'hémiplégie intellectuelle » empêchant qu'on ne puisse à la fois « s'inquiéter de l'endoctrinement et des violences commises par un islamisme radical » et dénoncer « les cas d'incitation à la haine contre les musulmans ».

[Lire la suite](#)



Xavier-Laurent Salvador: «Pap Ndiaye veut-il déconstruire le Conseil des sages de la laïcité?»

L'agrégé de lettres et maître de conférences voit dans les changements institutionnels annoncés par le ministère de l'Éducation nationale un basculement dans une forme de relativisme woke.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Extrait tiré du quotidien, Le Figaro, mercredi 19 avril 2023 :

"Le Conseil des sages de la laïcité, présidé aujourd'hui par Dominique Schnapper, est une institution qui a été fondée en 2018 pour être tout à la fois l'organe de consultation indispensable pour toutes les questions liées à la laïcité à l'école et dans l'administration de l'Éducation nationale en même temps qu'un cercle actif de collègues toujours sur la brèche, prêts à se rendre sur tous les terrains pour rencontrer, discuter et conseiller les enseignants, les chefs d'établissement, les inspecteurs d'académie, les recteurs, les directeurs de cabinet ou les ministres sur simple demande."

[Lire la suite](#)



Laïcité : Ferry, Buisson, Combes, des déviants notoires ?

Dans sa tribune bi-mensuelle, Claude Lelièvre revient sur la polémique suscitée par la nomination d'Alain Policar au Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République. Il rappelle que jusqu'à la Libération des « devoirs envers Dieu » étaient inscrits dans les programmes de l'école française et que la laïcité à l'École instituée sous la troisième République était à une très grande distance d'un horizon de « religion civile ».

[Lire la suite](#)



Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République auprès du ministre chargé de l'éducation nationale : modification

Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République auprès du ministre chargé de l'éducation nationale : modification

[Lire la suite](#)



ÉCOLE DE LA LIBERTÉ



Établissements autonomes, uniformes, laïcité : un nouveau texte sur l'école au menu du Sénat

Les sénateurs examineront en séance le 11 avril la proposition de loi « école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité », déposée par Max Brisson et ses collègues du groupe LR. Les auteurs estiment notamment que l'autonomie « doit s'imposer comme l'antidote aux maux de l'école ». Le texte veut également refondre l'organisation de la formation des enseignants.

[Lire la suite](#)



ÉCOLE PUBLIQUE LAÏQUE



« La laïcité n'est ni une vieillerie, ni un corset ». La tribune de Jean-Éric Schoettl

Notre conception de la laïcité à l'école publique se rattache à une conception plus large de la laïcité : la laïcité dans la Nation.

Nous pensons que la laïcité est un principe d'organisation nationale en lien étroit avec chaque item de la devise de la République :

Le lien avec la liberté, c'est la construction de l'autonomie de la personne et de l'esprit critique, tout particulièrement à l'école, grâce à l'apprentissage de disciplines dégagées des croyances, grâce à la mise à distance des assignations identitaires, grâce au « droit d'être différent de sa différence » ;

Le lien avec l'égalité, c'est la commune appartenance à la Nation et le partage de la citoyenneté, de ses devoirs comme de ses droits ;

Le lien avec la fraternité, c'est ce souci d'autrui qui me conduit à privilégier ce qui nous rassemble et à mettre au second plan ce qui pourrait nous opposer ou même simplement le gêner. Ce qu'on peut appeler le « pacte de discrétion ».

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ AU CANADA



Un gazouillis de François Legault sur le catholicisme fait réagir

Le premier ministre du Québec, François Legault, s'est attiré les foudres de bien des internautes, lundi matin, en partageant sur Twitter une chronique faisant l'éloge du «bon vieux fond catholique» des Québécois.

[Lire la suite](#)



Prions en classe!

La laïcité actuelle demeure sous la menace des groupes religieux qui vivent parmi nous. Or nous n'avons pas de problème avec les protestants et les juifs, sauf avec ceux qui appartiennent à des groupes sectaires ultraorthodoxes comme les hassidiques, qui vivent en marge de la culture québécoise en quelque sorte. Le Québec n'a d'exigence qu'en matière de scolarisation. Leurs enfants doivent passer les examens du ministère de l'Éducation.

Pour parler clairement, ce sont avant tout certains dirigeants musulmans québécois qui se battent contre la loi sur la laïcité et qui tentent de façon peu subtile de faire pression sur l'école publique pour qu'elle tolère dans ses murs des lieux réservés à la prière.

[Lire la suite](#)



[Opinion] La pelure de banane de la laïcité d'interdiction

François Legault, ce lundi de Pâques, a pensé faire amende honorable en précisant quelques minutes avant midi qu'il fallait distinguer laïcité et patrimoine. Et ce, parce qu'il avait cité tôt le matin sur son compte Twitter Mathieu Bock-Côté, qui intitulait ainsi sa chronique du 7 avril dans Le Journal de Montréal, « Éloge de notre vieux fond catholique », et qui y écrivait : « le catholicisme a aussi engendré chez nous une culture de la solidarité qui nous distingue à l'échelle continentale ».

Dans ces circonstances, où se dire fier de notre patrimoine religieux catholique équivaut à une forme d'apostasie laïque, le premier ministre a deux options. Soit il accepte de passer pour un inconséquent, soit il remet en question son modèle de laïcité basé sur l'interdiction.

Mais remettre en question ce modèle de laïcité basé sur l'interdiction pourrait signifier rien de moins pour François Legault que de ramener le crucifix à l'Assemblée nationale, cet objet singulier de notre patrimoine religieux qui y a été présent pendant 83 ans, et devant lequel a été votée la loi 21 de la laïcité le 16 juin 2019, avant donc qu'il ne soit retiré le 9 juillet suivant comme première victime de l'interdiction, morale laïque oblige.

Mais, pour le ramener, il faudrait qu'il ait l'audace, en faisant adopter une motion à cet effet, de désactiver symboliquement sa fonction religieuse, et en même temps celle de tous les signes religieux portés par des personnes dans les institutions publiques y compris celle de

la croix sur notre drapeau ; et donner au Québec par la suite, en révisant la loi 21, un modèle de laïcité vraiment distinctif. Surtout si on faisait porter à ce crucifix, par le biais de cette même motion, trois de nos valeurs hautement ancestrales et rassembleuses, soit la liberté, la fidélité et le partage.

[Lire la suite](#)



[Opinion] La loi sur la laïcité doit s'appliquer aussi dans les cégeps

Dans son éditorial du 11 avril, Marie-Andrée Chouinard a tout à fait raison de se désoler qu'il faille encore aujourd'hui, et peut-être encore plus qu'hier, être extrêmement vigilant sur la défense de la laïcité dans le système scolaire.

Elle a également raison de rappeler que le débat remonte aux années 1960 et au rapport Parent. D'ailleurs, c'est à cette commission d'enquête que l'on doit la création des cégeps et c'est là que le bât blesse dans l'actuel débat sur les salles de prière dans nos établissements scolaires.

Les cégeps ont été instaurés notamment à partir des collèges classiques et des écoles normales qui, eux, étaient confessionnels, mais les nouveaux collèges qui allaient en émerger allaient quant à eux être francophones ou anglophones et entièrement laïques afin d'assurer un égal accès à tous.

Il est donc assez renversant d'observer l'attitude de l'actuelle ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry, qui refuse d'assurer le respect de la Loi sur la laïcité de l'État dans les cégeps et universités qui sont sous sa responsabilité. La ministre n'a en effet pas l'intention, pour l'instant, de mettre fin à l'usage de locaux servant aux prières dans les cégeps.

[...]

Les cégeps laïques ont été créés bien avant l'adoption de la Loi sur la laïcité de l'État. Maintenant que le Québec s'est doté d'une telle loi, il est inacceptable de laisser libre cours à la régression actuelle de la laïcité dans ces établissements.

La seule disposition de la loi sur la laïcité qui ne vise pas les cégeps et les universités est celle portant sur l'interdiction du port de signes religieux par les enseignants. Nous croyons d'ailleurs qu'il s'agit là d'un accroc majeur et difficilement défendable au principe de la laïcité et sur lequel il faudra bien revenir un jour.

[Lire la suite](#)



Les écoles religieuses ne doivent plus être subventionnées, plaide QS

Québec solidaire (QS) revient à la charge dans le dossier des écoles confessionnelles qui reçoivent des subventions de l'État québécois. « Si la CAQ est vraiment sérieuse en matière de laïcité, [...] il n'y a aucune raison pour que de l'argent public soit donné à des écoles privées religieuses », selon la députée Ruba Ghazal.



Jusqu'où iront les laïcards?

Le débat semblait réglé, ou à tout le moins apaisé, mais voilà qu'une nouvelle polémique s'ajoute à la longue liste des polémiques liées à la laïcité au Québec. Cette fois, il s'agit des locaux de prière à l'école. Effectivement, nous avons récemment appris que des écoles acceptent d'aménager un local de prière ou de recueillement pour les élèves qui le souhaitent. Scandale?

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Extrait du quotidien, **Le Soleil**, lundi 17 avril 2023 :

"Au nom de la laïcité? Soit, mais en quoi le fait que des élèves prient dans un local contrevient-il au principe de laïcité? Il est peut-être utile de rappeler que l'école québécoise n'a pas attendu la loi 21 et l'interdiction des signes religieux pour être laïque. D'ailleurs, la laïcité n'implique pas forcément une telle interdiction. La laïcité scolaire, c'est d'abord et avant tout la déconfectionnalisation des écoles, et plus particulièrement des contenus pédagogiques. L'important, donc, c'est que l'école soit neutre sur le plan religieux, c'est-à-dire qu'elle ne favorise ni ne défavorise une religion au détriment des autres, ou encore l'absence de religion.

La laïcité est un arrangement institutionnel, non une valeur qu'il conviendrait d'imposer aux individus, tant que ces derniers ne s'adonnent pas à une forme quelconque de prosélytisme. Et à ce propos, je ne vois pas en quoi le fait de s'enfermer dans un local pour prier constitue du prosélytisme ou un manquement au principe de laïcité. En acceptant d'aménager un tel local, l'école ne prend pas parti pour la religion, elle ne fait que créer un milieu de vie inclusif où quiconque peut se sentir bienvenu, qu'il soit croyant ou non. Quant à lui, le contenu de l'enseignement dispensé par les enseignants demeure laïque, c'est-à-dire neutre sur le plan religieux, et c'est finalement tout ce qui compte.

(...)

Bon, je caricature un peu, mais il n'en demeure pas moins que je trouve cette posture très préoccupante. Je la trouve préoccupante, car bien qu'étant moi-même athée, je me méfie de cette volonté affichée de « mater » les religions. Et surtout, je sais faire la différence entre laïcité et athéisme. La laïcité a pour vocation d'assurer la neutralité religieuse de l'État et de protéger la liberté de conscience et de religion de tous les citoyens, pas de leur imposer une morale antireligieuse. Ainsi donc, tant que les croyants n'utilisent pas la religion à des fins malveillantes ou importunes, il n'y a pour l'État aucune bonne raison de s'y opposer."





Neutralité « La situation bruxelloise m'inquiète »

Vous démontrez que les fondations pour une neutralité d'État sont là. Ce qui manque aujourd'hui, c'est le courage politique ?

Évidemment, tous partis confondus ! Avec cette dimension attristante de croire que parce qu'on brasse les courants religieux dans le sens du poil, on va en retirer un profit électoral alors qu'au contraire, la force de la démocratie, c'est de faire partager à toutes les communautés et à toutes les convictions un certain nombre de valeurs communes.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Extrait tiré du quotidien Le soir, vendredi 14 avril 2023 :

"La gauche a perdu la gauche ! Aujourd'hui, ils ont tous abandonné la laïcité, il n'y a plus personne pour défendre la vraie neutralité dans sa conception universaliste. La laïcité, c'est vraiment la grande oubliée de ce premier quart de siècle dans ce pays. Et il ne faut pas se leurrer : les idiots utiles de l'islamisme politique sont là, derrière il y a un projet politique qui est de remettre en cause à la fois l'humanisme et la philosophie des Lumières qui sont les terreaux même de la laïcité en France ou de la neutralité en Belgique."

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ EN FRANCE



Nos passions laïques

Les sociologues Jean Baubérot et Nathalie Heinich se livrent à une disputatio rude et franche sur la laïcité.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Extrait tiré du quotidien La Croix, jeudi 13 avril 2023 :

Deux camps se sont figés sous les bannières du républicanisme et du multiculturalisme. La collection « Disputatio » qui fait le pari de redonner ses lettres de noblesse à l'échange épistolaire s'aventure sur ce terrain miné avec deux sociologues de renom. Jean Baubérot, homme de gauche et inlassable pourfendeur de la « stigmatisation » des musulmans. Et Nathalie Heinich, laïque universaliste et athée assumée. « La case croyance n'a jamais existé pour moi », précise-t-elle en préambule.

(...)

Un ton qui fait l'originalité de cette entreprise éditoriale. On y sent de l'engagement, de la pugnacité. Lui pour défendre « le pragmatisme » d'une laïcité héritière de l'esprit libéral de la loi de 1905 ; elle en avocate d'une laïcité « sans compromission » contre « l'obscurantisme religieux ».

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ EN TURQUIE



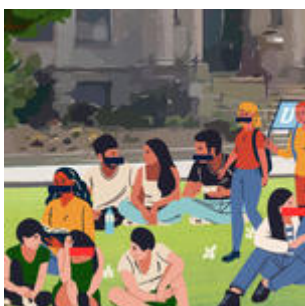
Laiklik : comprendre la notion de laïcité en Turquie | lepetitjournal.com

La Turquie est l'un des rares pays à majorité musulmane dans lequel l'Islam n'est pas religion d'État et qui a inscrit le principe de laïcité dans sa constitution (1937). À un mois de l'élection présidentielle, le sujet de la laïcité compte parmi les débats. Mais que recouvre la laïcité turque ? Est-elle comparable à la laïcité en France ?

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ ACADÉMIQUE



La liberté académique en constante négociation

Ailleurs au Canada, tout comme aux États-Unis, la liberté académique est plutôt gérée par les universités et protégée par les conventions collectives des enseignants et des enseignantes. Seule la liberté d'expression est encadrée par la Loi.

« Les deux incidents dans les universités ici ont eu lieu dans des cours sur des sujets plus sensibles comme le racisme, le féminisme, la religion, par exemple », illustre M. Dupuis-Déri, en faisant référence aux événements survenus à l'Université Ottawa et à l'Université Concordia.

En 2020, une professeure de l'Université Concordia a reçu des plaintes après avoir présenté l'œuvre de Pierre Vallières à sa classe en prononçant le « mot en n » à deux reprises.

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ DE CONSCIENCE



Laïcité : "La liberté de conscience est la mère de toutes les libertés" pour la Libre pensée, en première ligne en Vendée et à Toulouse

Laïcité : "La liberté de conscience est la mère de toutes les libertés" pour la Libre pensée, en première ligne en Vendée et à Toulouse.

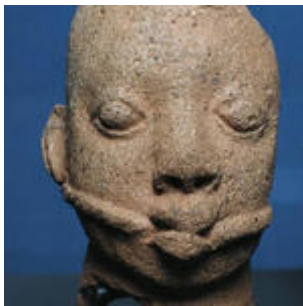
N'est-ce pas le bon vieux slogan de la IIIe République, à bas la calotte, qui vous poursuit ?

Le slogan « à bas la calotte, vive la sociale », c'est un raccourci – comme tout bon slogan – qui veut dire, à bas le parti clérical, qui existe toujours, et vive la République sociale. Ce à quoi les Républicains aspirent, c'est mettre tout ce qui relève du cléricalisme en dehors du gouvernement, en dehors de la gestion de l'État. Et ramener tout ce qui est religieux à la sphère privée. Personnellement, je suis très attaché à ce qu'on sorte de la caricature de la Libre pensée bouffeur de curés. On n'est pas des bouffeurs de curés. On est pour que tous, y compris les religions, puissent s'exprimer. La loi de 1905 a permis ça. L'Église catholique a compris que c'est mieux que le Concordat. Parce que le concordat, c'est l'aigle bicéphale et c'est l'Église aux ordres de l'État, du roi ou du Bonaparte.

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ DE PENSÉE



Culture : les nouveaux inquisiteurs

Cinéma, théâtre, chanson, édition. Sous couvert d'antiracisme, de néo-féminisme et de respect des minorités, une orthodoxie sectaire tend à s'imposer à la création en France. Aux pressions venues de la gauche, s'ajoutent celle de l'extrême-droite...

« *Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :*
Extrait tiré du Journal, article écrit par Laurent Joffrin, lundi 17 avril 2023 :

"Mais une chose est sûre : quel que soit le rapport de forces qui prévaut, cette lutte des symboles, si elle se propage et s'intensifie, fera une victime : la liberté de création.

Encore minoritaire et disparate en France, le phénomène ne cesse de progresser. Le théâtre est loin d'être seul dans le viseur. Pascal Breton, brillant producteur de séries, président de Federation Entertainment, rapporte l'histoire suivante : il monte une coproduction historique consacrée à la vie de Napoléon. Alors que le projet est bien avancé, la chaîne qui devait le diffuser lui fait soudain savoir qu'elle abandonne.

(...)

Les objectifs officiels du mouvement sont respectables. Mais deux choses suscitent l'inquiétude. D'abord les méthodes employées, contraires aux principes de liberté de pensée et de création, qui tendent à imposer une doctrine rigide, formulée dans un jargon à la fois ridicule et angoissant.

(...)

L'identité doit-elle l'emporter sur la liberté ? Telle est la question... Avec cet inconvénient subsidiaire : c'est désormais la droite qui

se revendique de la liberté, et la gauche, assimilée abusivement au « wokisme » dans les colonnes du Figaro ou de Valeurs Actuelles, qui prône le contrôle de la culture. Le monde à l'envers...

[Lire la suite](#)



LIGUE DES DROITS DE L'HOMME



« La Ligue des Droits de l'Homme appartient au patrimoine républicain »

L'historien Emmanuel Naquet est l'auteur d'un ouvrage sur la LDH, mise en cause par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin après avoir formulé des critiques sur le maintien de l'ordre à Sainte-Soline. Il revient sur l'histoire de l'organisation fondée au moment de l'affaire Dreyfus.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Extrait tiré de l'hebdomadaire, L'Obs, vendredi 7 avril 2023 :

"En 2006, deux de ses membres éminents l'ont quittée en dénonçant une position « trop souvent ambiguë ou même compromise à l'égard d'un intégrisme islamiste dangereux ». La Ligue a-t-elle dérivé ?

La Ligue a toujours milité pour la laïcité, en particulier à l'école, mais, dès le départ, elle place au cœur de son discours la liberté. Ferdinand Buisson, qui fut son troisième président, s'est même opposé au monopole étatique de l'enseignement. Ses dernières années, il est vrai qu'elle s'est clairement positionnée sur une ligne dite de « laïcité ouverte », comme Jean-Louis Bianco, l'ancien président de l'Observatoire de la Laïcité. Son principe est le refus de l'exclusion, ce qui explique son positionnement critique vis-à-vis des lois d'exclusion dans la sphère publique. Ses prises de position ont donc pu susciter des débats."

[Lire la suite](#)



OBSCURANTISME



Médine et Gims, ou le retour de l'obscurantisme

Alors que le rappeur Médine a lancé au public des piñatas à l'effigie du RN, le rappeur Gims a révisé l'histoire mondiale, en affirmant que les Égyptiens avaient inventé l'électricité dès l'Antiquité. L'historien Guylain Chevrier rapproche ces faits et en décrypte les conséquences.

[Lire la suite](#)



PORT DU VOILE



Immigration : quelle politique pour la France ?

Le club de territoires était consacré à la politique d'immigration en France.

Pour en parler, nous recevions :

Malika Sorel, essayiste et ancien membre du collège du Haut Conseil à l'Intégration.

Didier Leschi, directeur général de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

À partir de la vidéo : 10:20 / 32:26 :

"Malika Sorel a été invitée à débattre sur Public Sénat. Elle a évoqué le "voile comme outil d'Apartheid", comme "non conforme à notre civilité", rappelant ici que c'est Emmanuel Macron qui avait fait le lien direct avec notre civilité et notre façon de se comporter entre hommes et femmes. Elle a aussi mentionné la laïcité comme le principe fondateur de notre vivre ensemble."

[Voir la vidéo](#)



La France doit changer sa position sur le voile

L'intensification des mesures d'interdiction du voile dans la société française, impulsée par la Macronie, fait courir à la France un grave danger d'implosion sociale. Elle désespère et désaffilie à la France, chaque jour un peu plus, une jeunesse musulmane à qui la liberté d'être ce qu'elle est lui est refusée. Un éditorial de Mizane.info signé Fouad Bahri.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

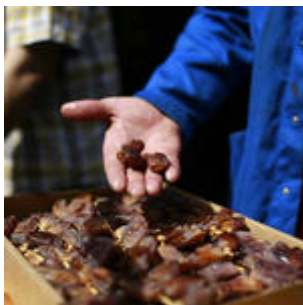
Avertissement | Site Mizane.info :

Mizane.info est un site d'information, d'éclairage, d'analyse et de décryptage consacré à l'islam et au monde musulman.

[Lire la suite](#)



RAMADAN



Ramadan : mais pourquoi empêcher les footballeurs français de rompre le jeûne ?

La Fédération française de football refuse d'interrompre les matchs en soirée afin que les joueurs de confession musulmane puissent se restaurer.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :

Extrait tiré du quotidien Libération, samedi 8 avril 2023 :

"Après presque quatre décennies de polémiques sur le voile, le halal, le ramadan et la laïcité «à la française», ces propos semblent ahurissants, et on les associerait plus facilement au Canada ou à la Grande-Bretagne, des pays où, par exemple, les fédérations et les clubs de football fournissent des hijabs aux joueuses qui le souhaitent. Ces archives, pourtant, sont des reflets d'une histoire industrielle récente. Elles sont aussi à comprendre dans le cadre du «mythe du retour» : industriels comme ouvriers étaient convaincus qu'un «retour au bled» aurait lieu dans un avenir plus ou moins proche. A ce titre, les mineurs marocains du nord de la France constituent un cas d'école.

Néanmoins, le caractère ordinaire de ces pratiques illustre en creux l'hystérisation actuelle française et son repli entêté sur une laïcité d'interdiction qui, dans son refus que des joueurs de football professionnels se restaurent en période de jeûne, pousse la disciplinarisation des corps musulmans à un point tel qu'il frise la non-assistance à corps en danger, même lorsque ces corps appartiennent à travailleurs aux salaires mirobolants.

En effet, lorsqu'ils constituaient une majorité du personnel, on accordait sans véritable problème des salles de prière à des ouvriers ou mineurs musulmans sous-payés. Quelques décennies plus tard, on refuse officiellement à des travailleurs musulmans qui roulent, eux en voiture de luxe, le «luxe» de manger quelques dattes et boire un verre d'eau pendant une minute. Des pratiques qui sont, faut-il le rappeler, aux antipodes de la plupart des pays voisins de la France, où le simple pragmatisme et les accommodements raisonnables sont de mise."

[Lire la suite](#)



SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT



Les Sables-d'Olonne Vendée. Laïcité: la statue de Saint-Michel sera déboulonnée et peut-être déplacée

Pour demander l'annulation de l'arrêt qu'elle attaque, la commune des Sables d'Olonne soutient que la cour administrative d'appel de Nantes l'a entaché :

- d'irrégularité en se fondant, en violation des principes d'impartialité et de respect du caractère contradictoire de la procédure, sur des extraits du site « wikipedia.org » qui ne figuraient pas dans les écritures des parties ;
- de dénaturation des pièces du dossier en estimant que l'installation de la statue litigieuse exprime la reconnaissance d'un culte et la marque d'une préférence religieuse alors qu'elle revêt une pluralité de significations, notamment artistiques et militaires, qu'elle est étroitement liée à l'histoire du quartier et que sa présence est particulièrement discrète.

[Lire la suite](#)



La statue Saint-Michel devra être démontée aux Sables d'Olonne

Le Conseil d'État n'admet pas le pourvoi de la ville des Sables d'Olonne, et lui ordonne donc de démonter définitivement la statue de Saint-Michel, au nom de la séparation de l'Église et de l'État.

C'est la fin d'un long feuilleton politico-judiciaire. Le Conseil d'État vient de rejeter la demande de pourvoi de la ville des Sables d'Olonne à propos de la statue Saint-Michel installée en 2018 sur une place publique, devant l'église éponyme. Saisi par la fédération de Vendée de la libre pensée, le tribunal administratif, puis la cour administrative d'appel, avaient déjà demandé à la ville de déplacer cette statue au nom de la séparation de l'église et de l'État.

[Lire la suite](#)



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)



Shabbat, ramadan, fêtes catholiques : le SNU à l'épreuve de la laïcité

Maintes fois repoussée, la généralisation du Service National Universel reste officiellement une priorité de l'exécutif. En attendant la décision de l'Elysée, le gouvernement s'interroge sur la place de la religion dans le programme. Le brief politique de Jean-Rémi Baudot.

[Lire la suite](#)



SONDAGE



Balise d'opinion #219 - Le rapport des Français à la religion - Ifop-Fiducial/Sud Radio

Alors que les catholiques fêtent Pâques ce lundi 10 avril, Ifop-Fiducial pour Sud Radio a interrogé les Français sur leur rapport à la religion. D'une part, 39 % des Français déclarent parler de leur religion ou de sujets se rapportant aux religions « souvent ou de temps en temps » avec leur famille (contre 58 % en novembre 2009, [...])

[Lire la suite](#)



La foi religieuse recule en France : 44 % des sondés se disent croyants –

Un sondage Ifop-Fiducial réalisé pour Sud Radio révèle ce vendredi que seules 44 % des personnes interrogées disent croire en Dieu, avec des différences selon l'âge et le niveau de vie.

[Lire la suite](#)



Pour toute information supplémentaire le site de l'ADFP

Scoop.it!

Réalisé avec Scoop.it